

BULLETIN
DE
L'Académie Royale
de Langue et de Littérature
Françaises



PALAIS DES ACADEMIES
1, RUE DUCALE
BRUXELLES

SOMMAIRE

	Pages
Hommage à Luc Hommel	101
Allocution de M. Constant Burniaux	102
Allocution de M. Henri Davignon	104
La valeur modale du subjonctif (<i>Communication de M. Joseph Hanse, à la séance mensuelle du 8 octobre 1960</i>)	107

CHRONIQUE

Élections	131
Prix Académiques	131

*Abonnement au Bulletin trimestriel : Un an : 100 frs à verser au C. C. P
N° 150119 de l'Académie.*

Hommage à Luc Hommel

Luc Hommel, que nous avons perdu le 3 septembre 1960 après qu'il eut pendant des mois lutté contre la maladie, assumait depuis dix ans la charge de secrétaire perpétuel. Son œuvre d'essayiste et d'écrivain d'histoire sera célébrée dûment ici même. Aujourd'hui l'Académie, qui sent cruellement la perte qu'elle a faite, veut saluer, en ce bulletin qu'il transforma, celui qui lui dévoua tout son zèle ingénieux, tout le meilleur de son temps et, hélas ! toutes les réserves de sa santé.

Luc Hommel avait foi dans le rôle de l'Académie, il concevait sa propre tâche de secrétaire comme une lutte et une invention incessantes. Rien de ce qui touchait l'Académie ne lui était étranger, et il étendait sa perpétuelle préoccupation de progrès et de solidarité à tout ce qui touche les lettres françaises de Belgique.

On ne pourrait relater tous les bienfaits que l'Académie et notre littérature doivent à ce « grand commis ». Un des exemples les plus imagés de sa vigilance est la véritable découverte qu'il fit de l'île de Comacina, léguée au roi Albert par un admirateur italien, généreusement recédée au gouvernement italien pour en faire un séjour d'artistes, tombée pour nous dans l'oubli, et que Luc Hommel rendit à sa belle destinée. Nombreux sont les écrivains, les peintres, les gens d'étude qui grâce à lui passèrent dans ce refuge enchanté au milieu du lac de Côme des semaines de studieux repos et d'émerveillement, et ils seront nombreux, nous l'espérons, dans l'avenir encore. Quel que soit le monument qu'on fera à Luc Hommel, il ne pourrait, en dehors de ses livres, en être de plus beau que celui de cette gratitude que lui auront toujours les hôtes de Comacina quand ils associeront son nom au souvenir de leur bonheur italien.

Au début de la séance mensuelle du 10 septembre 1960, M. Constant Burniaux, directeur, et M. Henri Davignon, doyen d'élection, ont rendu hommage à la mémoire de Luc Hommel.

ALLOCUTION DE M. CONSTANT BURNIAUX.

L'Académie vient de subir une perte grave : Luc Hommel n'est plus ; notre secrétaire ne nous accueillera plus avec une bonne poignée de main, avec ces paroles cordiales qu'il avait naturellement choisies pour chacun de nous. Homme courtois, secrétaire affable, Luc Hommel n'était pas un partisan. Tous l'aimaient ; pour tous, il était prêt à se dévouer. Son activité était inlassable.

Mais, depuis des mois, la maladie le minait. Cela ne l'a pas empêché de remplir son rôle, d'être à Paris, d'être à Bruxelles, de représenter l'Académie partout où elle devait l'être. Quand on lui demandait des nouvelles de sa santé, il avait un sourire ennuyé, un peu navré parfois. Il allait mieux, il allait moins bien ; il luttait avec un grand courage discret. Jusqu'au bout de ses forces, il fut en souci de sa chère Académie. Nul n'a tenu mieux que lui le rôle de secrétaire. Ce rôle, vous le savez, il le remplissait avec passion, avec enthousiasme. Il s'était incorporé à l'Académie ; plus que tout autre, il s'est dévoué à son prestige. Il l'a défendue âprement chaque fois qu'elle n'occupait pas la place qu'elle méritait d'occuper. Il a étendu le rôle de l'Académie ; il l'a mise en contact avec le public, il l'a mise en contact avec les milieux littéraires et mondains de Belgique et de France, il l'a mise en contact avec les jeunes ; il s'est efforcé d'attirer à elle toutes les forces littéraires vivantes. Il fut le Secrétaire, avec une grande majuscule ; il le fut avec ferveur, avec bonté, avec dignité, avec intelligence, avec un entêtement magnifique.

* * *

Le rôle éminent de Luc Hommel, secrétaire de notre Académie ne doit pas nous faire oublier l'historien disert et vivant, le portraitiste attitré de la période bourguignonne.

S'il aime faire des portraits et s'il excelle à les tracer, Luc Hommel ne nous les présente jamais entourés d'un cadre, comme dans

les musées. Par exemple, lorsqu'il fait le portrait du chroniqueur Chastellain, le Grand Georges est admirablement situé, non seulement dans le 15^e siècle, mais dans la littérature entière. Avec un continuel souci de la vérité ; avec une conscience extraordinaire ; avec, à la fois, un sens très sûr du pittoresque et le désir, toujours vigilant, d'atteindre l'esprit des faits, Luc Hommel reprend et complète le portrait du célèbre historiographe de la maison de Bourgogne. Ces retouches et ces additions sont autant de liens, solides et légers, qui rattachent l'auteur de la *Chronique* à ses contemporains, qui le rattachent à nous : au monde du moyen âge et au monde d'aujourd'hui. Je le répète, le portrait que Luc Hommel trace de Chastellain n'est pas séparé de nous par un cadre doré. Il vit, ce portrait ; il vit dans un siècle vivant. Et le sang de cette vie, l'historien arrive à le faire battre un moment dans nos artères. C'est un grand mérite. L'érudition, qui est réelle et profonde, n'étouffe pas le récit, elle le vivifie.

Luc Hommel a écrit de nombreux essais : *Quarante-huit heures de république à Luxembourg*, *Une expérience d'union économique*, *L'Histoire du Noble Ordre de la Toison d'or*, mais le livre qui le fit connaître, c'est *Marie de Bourgogne ou Le Grand Héritage*. Je me souviens d'avoir lu cet ouvrage en 1951. Luc Hommel était un secrétaire flambant neuf. L'homme était affectueux et dynamique. J'appris aussi à connaître l'écrivain. Ce grand héritage (faut-il le rappeler ?), c'est l'État bourguignon qui, tombant de lance en quenouille après la mort de Charles le Téméraire, vient tout d'un coup peser sur les épaules adolescentes de Marie de Bourgogne. *Le Grand Héritage*, c'est donc l'histoire de cette trop jeune duchesse, mais Luc Hommel ne s'enferme pas dans son sujet. C'est par ses alentours qu'il le pénètre. Il explore tout le « siècle de Bourgogne ». Il ressuscite le milieu social, politique et artistique dans lequel vivait son héroïne. Une fois encore, l'auteur est bon psychologue, et vivant. C'est un peintre à l'esprit lucide. C'est un écrivain qui sait plaire. Ni sa pensée ni sa forme ne heurtent le lecteur. Ce lecteur, Luc Hommel l'entoure de prévenances et de soins, il le mène et le conduit, découvrant pour l'attirer cent détails précieux. Ces détails n'encombrent jamais l'écrivain. Les matériaux innombrables qu'il a rassemblés, classés et contrôlés au cours de tant et tant d'heures laborieuses, il les a

assimilés ; ces matériaux lui sont familiers. Ce qui signifie qu'il garde sa liberté lorsqu'il s'agit de leur donner une forme littéraire, de les recréer en somme, de s'en servir pour retrouver une atmosphère, pour tracer un portrait, pour peindre et pour juger une époque. Je songe notamment aux pages où l'historien montre l'œuvre d'unification des ducs de Bourgogne se heurtant au particularisme étroit de nos provinces.

Dans le livre tout récent intitulé *Marguerite d'York ou la duchesse Junon*, il s'agit, une fois encore, d'un portrait, celui d'une femme cupide et pleine de malice par surcroît, mais qui « mérite, dit Luc Hommel, une large part dans l'existence de l'actuel royaume de Belgique ». Et il montre cette femme, d'une intelligence supérieure, protégeant les arts et jouant dans notre pays un vrai rôle politique, le plus souvent indirect, mais important et passionné. Luc Hommel raconte cette vie avec un plaisir évident, donc avec naturel ; et puis l'époque lui plaît, il a pris l'habitude d'y vivre et jamais il n'en sépare ses personnages.

Ce dernier livre eut, lui aussi, un beau succès. Et il n'y a là rien de surprenant. Luc Hommel avait ce qu'il faut pour réussir. Il était à la fois, on l'a dit, homme d'étude et homme d'action. Il était aussi un homme humain qui adorait ses enfants. Toutes ces qualités s'interpénétraient, faisant de lui un être équilibré, agréable, intéressant ; un être utile et nécessaire qui occupait bien sa place. Cette place — Mesdames, mes Chers Confrères —, cette place est vide aujourd'hui et nous allons apprendre à le regretter. Que le souvenir de Luc Hommel nous éclaire et nous conseille !

ALLOCUTION DE M. HENRI DAVIGNON.

Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi, en ma qualité de doyen d'Élection, d'apporter ici un hommage particulier à la mémoire de Luc Hommel, secrétaire perpétuel de notre compagnie.

Il est le premier d'entre nous à disparaître après avoir occupé cette charge jusqu'à son décès. Ses deux prédécesseurs ont cessé leurs fonctions en atteignant la limite d'âge imposée par nos Statuts. A peine élu à l'Académie, en remplacement de Firmin

Vanden Bosch, il apparut le plus apte à continuer en la rajeunissant une tradition bien établie. Et il montra aussitôt une si complète activité dans l'exercice de sa mission qu'aujourd'hui, malgré la valeur et l'intérêt de ses travaux d'écrivain, leur réalité n'éclipse pas à nos yeux l'efficacité d'un emploi dont il n'a cessé d'approfondir les ressources et de satisfaire les exigences.

Les lieux mêmes où nous nous trouvons en témoignent avec évidence.

A deux pas du cabinet exigü, où retentissait l'éclat d'une voix vibrante, où s'accumulaient en piles croissantes les dossiers d'une correspondance innombrable, voici la table oblongue, théâtre d'un va et vient cher à sa démarche.

En très peu de temps nous avons vu, sous le rectorat de cet artiste, de cet érudit, s'enrichir des archives et se multiplier des publications destinées à accroître les titres de la Belgique à se manifester dans l'expérience humaine et dans sa transposition littéraire française à travers le monde. Eût-elle répondu à son impulsion, notre vocation à chacun aurait été de servir exclusivement et indéfiniment le prestige du corps académique qui nous avait agréés. Il traitait volontiers de paresse ce qui résultait du repliement sur nous-même et d'indifférence ce qui se voulait réserve et goût naturel du silence. Lui-même se répandait jusqu'à l'abus de ses forces dans le bonheur de célébrer les grandes figures créatrices de Chastelain à Mallarmé, de Verhaeren à Claudel et à Colette. Et il n'était jamais plus heureux que lorsque, aux dépens de sa santé peut-être, il avait réussi à faire entendre au loin, avec le nom de son Académie, le renom des Lettres françaises.

Que bénie soit aujourd'hui cette exigence ! Si elle lui a coûté quelques années de vie précieuse, elle nous permet de glorifier, à travers notre chagrin, une servitude dont il avait fait une maîtrise.

Comment passer sous silence aussi la part qui revient à Luc Hommel dans l'utilisation des locaux du Palais où notre siège est établi ? Longtemps ils nous avaient été disputés. Aujourd'hui encore nous avons à chercher ailleurs où abriter nos documents et le Musée de la Littérature est toujours à la poursuite d'une salle d'exposition. C'est à Luc Hommel qu'on doit l'initiative d'un accord qui en permet l'hospitalisation dans une annexe de la

Bibliothèque royale avec le concours d'un personnel patenté pour en assurer l'inventaire et la garde sous notre direction. Et nous pensons tous à ces brillantes assemblées dans la grande salle au premier étage du Palais. Notre Secrétaire perpétuel a donné à un public fidèle et exceptionnellement nombreux l'habitude d'y être convié et de s'y rendre, recruté nommément sur une liste de choix. Sous son règne la réception des nouveaux élus prit l'allure d'un événement social et intellectuel. Et la séance annuelle, qualifiée de publique par notre règlement, a placé sur le même rang la distribution des récompenses, l'énumération des prix décernés et le grand sujet de littérature traité ex-professo par un des nôtres et un invité étranger de marque.

Hommel sans doute n'avait pas eu à nous convaincre de la vertu de ces cérémonies. C'est par leur organisation pratique qu'il en a démontré l'excellence. Ce fut sa grande audace et son courage persévérant de créer autour d'elles une attention soutenue de la part des participants, persuadés qu'ils avaient, grâce à lui, conquis une sorte de privilège, mué pour certains en snobisme. La recette lui appartient, nous aurons à nous en souvenir chaque fois qu'il nous sera donné de l'utiliser.

Enfin, Mesdames et Messieurs, sachons nous convaincre à notre tour que, malgré sa réussite, Luc Hommel s'est gardé de la contagion de ce qu'on pourrait qualifier d'académisme. Il en possédait en lui l'antidote grâce à une gaieté naturelle, mâtinée d'humour et de perspicacité exempte de conformisme. Il esquivaient volontiers les problèmes du protocole et savait braver les prétentions de solennité chères aux Corps dits constitués. Les familiers de sa conversation ont pu collectionner, avec les remarques échappées à sa verve caustique, des anecdotes indispensables à la Petite Histoire. Pour avoir pratiqué la Grande jusque dans la psychologie fouillée de deux Héroïnes célèbres, il connaissait l'importance pour la vérité des petits faits, chers à M. Taine, et l'utilité générale d'une certaine admission du plaisant dans les actes les plus sérieux de l'authenticité humaine.

Parce qu'il a aimé lui-même et cultivé passionnément la vie, notre confrère nous restera présent. Et nous collaborerons tous à cette immortalité qui est la sienne et peut devenir la nôtre, celle des âmes vouées au culte de l'Esprit.

Henri DAVIGNON.

La valeur modale du subjonctif

Communication de M. Joseph HANSE
à la séance mensuelle du 8 octobre 1960 (1).

Si presque tous les grammairiens sont d'accord sur la survivance du subjonctif en français moderne et sur les règles qui en précisent l'emploi, ils sont loin de s'entendre sur les raisons profondes, logiques, psychologiques ou fonctionnelles, de cet emploi.

Le subjonctif reste bien vivant, même dans les milieux où on le conjugue mal et où l'on ne se préoccupe guère de certaines nuances et de la concordance des temps. Ses emplois extrêmement variés sont définis par des normes parfois très impératives, parfois très souples, semble-t-il, sur lesquelles on ne discute guère. Mais si l'on veut dépasser la grammaire normative et justifier ces règles en profondeur, c'est-à-dire si l'on cherche à déterminer la valeur modale du subjonctif, on est bientôt déconcerté par la diversité des cas. Espère-t-on s'éclairer auprès des linguistes ? On se heurte à une vingtaine de théories très savantes (2), peu

(1) On pense bien que je n'ai pas voulu infliger à mes auditeurs le texte intégral de cette étude. J'ai fait de larges coupures, écarté plusieurs discussions. L'exposé oral a maintenu cependant l'essentiel de la thèse. On me permettra de noter que plusieurs de mes confrères, écrivains ou professeurs, ont reconnu dans la théorie que je leur proposais les nuances et le mouvement qu'ils perçoivent lorsqu'ils choisissent entre le subjonctif et l'indicatif. Ce témoignage d'écrivains qui s'interrogent est pour moi d'un grand prix. On voudrait que, plus souvent, les auteurs joignent leur expérience à celle des grammairiens. Mais il faut pour cela que ceux-ci renoncent au jargon dans lequel parfois ils se complaisent.

(2) Parmi les auteurs qui, en exposant leurs propres vues, ont donné des

indulgentes les unes pour les autres : plusieurs sont tout à fait inconciliables, d'autres se rejoignent sur quelque point, en dépit parfois des apparences ; les oppositions ne sont pas toujours aussi radicales qu'on pourrait le croire : l'abus de l'abstraction et de terminologies très personnelles sème la confusion.

Je ne vais ni exposer ni critiquer ces études. Un volume n'y suffirait pas. Je ferai seulement allusion, au passage, à quelques-unes d'entre elles, en me gardant scrupuleusement de citer aucun nom : je ne veux mettre personne en cause nommément lorsque je n'ai pas le loisir de rendre justice aux intéressés, de distinguer, dans chaque théorie, ce qui me paraît juste, ce qui traduit au moins une réelle finesse, et ce qui me semble erroné, discutable ou illusoire.

* * *

C'est, je pense, du français vivant qu'il faut partir. On a trop souvent fait état, sans discernement suffisant, d'exemples qui, sous la plume d'écrivains restés fidèles à un usage périmé, ne correspondent plus à un usage normal, régulier, ou qui ne sont que des écarts individuels. De tels écarts sont toujours intéressants pour le linguiste ; ils montrent parfois jusqu'où peut s'étendre, dans un cas précis, la valeur du subjonctif ; leur témoignage, cependant, peut n'avoir qu'un médiocre intérêt sur le plan de la langue, considérée comme un ensemble structuré et non comme une somme de hasards ou de tentatives anarchiques ⁽¹⁾.

résumés critiques des autres théories, citons : H. F. FIELD, *Comparative Syntax and Some Modern Theories of the Subjunctive*, dans : *Modern Philology*, t. XXIII (1925), pp. 201-224 ; Moritz REGULA, *La fonction du subjonctif dans le français moderne*, dans *Revue de linguistique romane*, t. XII (1936), pp. 289-350 ; Eugène TANASE, *Essai sur la valeur et les emplois du subjonctif en français*, Montpellier, 1943 ; Paul IMBS, *Le subjonctif en français moderne, essai de grammaire descriptive*, Publications de la Faculté des Lettres de l'Université de Strasbourg, 1953 ; Gérard MOIGNET, *Essai sur le mode subjonctif en latin postclassique et en ancien français*, Paris, Presses Universitaires de France, 1959, 2 vol. ; voir tome I, pp. 13-132, *Les Théories du subjonctif*.

(1) Au moment où l'exposé le permettra, je m'arrêterai à un exemple caractéristique d'archaïsme maintenu ou retrouvé par Maeterlinck et à un écart très curieux de M. Jean Cocteau.

Certaines théories expliquent fort bien un ou plusieurs cas mais ne conviennent pas à d'autres. Et pourtant il est légitime de penser qu'à travers la diversité des emplois on doit pouvoir atteindre un principe unique ; ce principe, c'est la valeur modale du subjonctif. Il est entendu que je ne me préoccupe ici que du subjonctif français et que je me soucie, non pas d'une logique idéale, mais de la logique incluse dans la structure de la langue qui nous est commune et qui nous propose ou nous impose ses cadres et ses oppositions.

Cette valeur modale, si elle est définie de vingt façons, c'est qu'elle se présente sous divers visages. Elle ne se révèle pas toujours clairement ; elle a pris des extensions très subtiles, dont certaines sont inattendues, sans être abusives, et qui n'ont pu intervenir ou se fixer que tardivement, dans un jeu raffiné de nuances, parce qu'on était plus attentif à la précision ; parfois elles ne se sont plus ou moins ancrées dans l'usage qu'à la faveur de certaines analogies et d'une réglementation due aux grammairiens, transmise par l'enseignement de la famille et de l'école et le bon exemple des écrivains, mais soutenue par la logique interne de la langue.

C'est ainsi que, vue dans son histoire, la question qui nous occupe offre, à côté de certaines constantes, des variations dont il faut tenir compte. La valeur modale du subjonctif, sans changer fondamentalement, s'est dépouillée en français de plusieurs aspects qui la caractérisaient en latin. Sa complexité a provoqué des flottements innombrables au moyen âge ; à l'époque classique, diverses prises de conscience se sont affirmées, des distinctions se sont précisées, d'autres se sont estompées, des règles minutieuses se sont progressivement établies, sans éliminer toutes les hésitations ; aujourd'hui, dans de nombreux cas, les règles sont souples, surtout — on le verra — dans les cas où la valeur modale atteint sa limite ; notre syntaxe laisse fréquemment un choix qui permet d'exprimer des précisions. Est-il possible de rendre compte de tout cela ? Je voudrais montrer dans quelle direction il me paraît légitime de chercher la réponse.

Il y a quarante ou cinquante ans, on continuait à enseigner, à travers la grammaire alors centenaire de Noël et Chapsal, que « le subjonctif est le mode du doute, de l'indécision ». Explication simpliste, dont l'origine remonte au XVII^e siècle, qui avait fort bien vu la différence entre la « chose certaine et qui est réellement et de fait » et la « chose non réellement existante ».

Observons d'abord que, s'il y a doute dans une phrase comme *Je doute qu'il vienne*, c'est à cause de *je doute* ; le subjonctif n'exprime pas la modalité du doute. La proposition *qu'il vienne* subsistera si l'on passe du doute au souhait, au regret, etc.

Dans *Je souhaite qu'il vienne*, dira-t-on que le subjonctif se justifie parce que l'action de *venir*, objet du souhait, reste incertaine ? Elle l'est aussi dans *Je crois* (ou *je suppose*) *qu'il viendra*. Bien plus, le subjonctif est requis et paraît normal dans un grand nombre de cas où il n'y a aucun doute, aucune incertitude quant à la réalisation de l'action, notamment après les verbes, les adjectifs et les noms exprimant un sentiment : *Je suis heureux qu'il ait réussi*.

On a donc cherché une explication psychologique convenant à la fois aux verbes de sentiment et à l'expression d'un doute, d'une volonté, d'un souhait, d'une restriction, d'une concession, etc. On a parlé d'abord, il y a longtemps déjà, d'un « mouvement de l'âme », puis on a imaginé une formule plus imagée : « tension des ressorts de l'âme ». Le subjonctif a été défini le mode du dynamisme psychique ou de l'énergie psychique ou de l'élan vital, le plus mode, a-t-on dit, de tous les modes.

Observons en passant que d'autres théoriciens ont insisté, au contraire, sur son absence de valeur modale ; certains y ont vu « le symbole de la subordonnée « synsémantique », c'est-à-dire d'un membre de phrase qui, faute d'énergie dynamique, n'a pas de valeur absolue ».

Arrêtons-nous un instant à la théorie des ressorts de l'âme. Elle est satisfaisante pour certains emplois ; elle permet, par exemple, d'opposer *je regrette*, exprimant « un mouvement de l'âme », à *je crois*, traduisant un jugement intellectuel. Mais pourquoi *je ne crois pas* peut-il être suivi du subjonctif ? La négation ou l'interrogation entraînent-elles un passage de l'intelligence à la sensibilité ?

D'autre part, n'est-il point nécessaire, si l'on parle des ressorts de l'âme, de considérer l'émotion dont peut se charger une phrase introduite par un verbe d'opinion suivi de l'indicatif ? Ce serait une absurdité de dire qu'il n'y a aucune tension, aucune énergie psychique dans : *J'affirme que vous avez menti* ou dans la plainte d'un amoureux : *Je suis sûr que vous ne m'aimez plus !* On voit combien il est arbitraire de prétendre que l'indicatif exprime l'action d'une façon objective, « comme un concept de l'esprit où le cœur n'intervient pas ». Pensez d'ailleurs à *Il est possible qu'il vienne* et *Il est probable qu'il viendra*.

Ce n'est ni le doute ou l'incertitude ni un « mouvement de l'âme » qui peut expliquer le subjonctif après *bien que, quoique, encore que* : *Il se montre très courageux, bien qu'il ait perdu tout espoir*. Observez qu'on reconnaît comme certaine la perte de tout espoir. Des auteurs ont essayé de ramener cette constatation d'un fait à un mouvement de l'âme en disant qu'il s'agit d'une concession et que celle-ci « implique toujours quelque effort de l'esprit ou une intervention de la sensibilité ». Or il n'y a ici aucune concession. En effet, concède-t-on la perte de tout espoir ? Il faut donc parler d'opposition et non de concession ; mais on nous réplique aussitôt que « l'opposition déclenche naturellement ce ressort de la volonté qui met en jeu le subjonctif ». Quel ressort, dites-moi, fait-on jouer dans ce cas plutôt que dans l'énoncé de certaines causes ? Pesez donc les jugements dans une phrase comme celle-ci : *Bien que je comprenne mieux maintenant vos mobiles, je continue à regretter votre intervention, parce qu'elle manquait de mesure, ainsi que vous l'avez vous-même reconnu*.

Cette phrase nous montre aussi la fragilité de la théorie qui fait du subjonctif le mode du non-jugement ou le mode du déjà connu, tandis que l'indicatif apprendrait quelque chose de nouveau et exprimerait un jugement. N'y a-t-il pas ici un jugement, et un jugement qui apprend quelque chose, dans ce qui est au subjonctif ? Et le jugement inclus dans la cause n'est-il pas l'énoncé de ce qui est déjà connu, admis par l'interlocuteur ?

Malgré leur nombre réduit, ces quelques exemples témoignent de l'ampleur du champ couvert par le subjonctif et laissent entrevoir la difficulté de trouver une explication assez large pour convenir à tous les cas.

Sans m'arrêter aux autres théories, je ne puis négliger celle qui a été exposée il y a trente ans par un grammairien français. Très abstraite, elle a mis longtemps à se répandre, mais depuis quelques années elle est reprise avec autant de vigueur que de finesse.

Elle est fondée sur la conviction que tout, dans le système verbal, se ramène à la représentation du temps : les modes ont pour fonction exclusive de dater, les différences de modes ne font qu'exprimer la façon dont le temps est conçu, ce ne sont que les étapes successives de ce qu'on appelle la chronogénèse, c'est-à-dire de l'opération de pensée visant à la construction de l'image-temps. Cette opération peut être interceptée à divers moments : les modes nominaux (infinitif et participe) correspondent à une image rudimentaire. Puis vient le subjonctif, mode de la durée amorphe ; il ne représente pas encore le temps différencié en passé-présent-futur, mais il introduit, avec la distinction des personnes, une « orientation cinétique », une représentation du présent orientée vers l'avenir et une autre orientée vers le passé. Enfin l'indicatif offre un large système de temps. C'est qu'ici la visée atteint son terme ; elle est, dit-on, actualisée, elle a franchi le seuil qui sépare le possible du probable.

Cette théorie, éblouissante d'ingéniosité, prétend rendre compte à la fois de l'emploi des temps et des modes, des problèmes morphologiques autant que des problèmes syntaxiques. Mais, précisément, on peut douter que ce système si ingénieux, si subtil, puisse correspondre à la conscience commune, à une attitude générale de pensée que chacun de nous adopterait, même inconsciemment, lorsqu'il emploie l'indicatif ou le subjonctif. Je reste persuadé qu'il faut atteindre, au-delà de ces vues, si pénétrantes qu'elles soient, un principe plus simple, accessible à la sensibilité linguistique de tous ceux qui parlent bien le français, une notion qu'ils retrouvent avec plus ou moins

de netteté lorsqu'ils hésitent sur le mode et font leur choix entre l'indicatif et le subjonctif.

L'opposition, sentie par chacun, entre ces deux modes, paraît résider de prime abord dans la façon de situer ou non l'action sur le plan de la réalité, selon qu'on l'affirme ou non comme une réalité.

Il m'a donc semblé normal de partir de cette notion élémentaire et de voir dans quelle mesure elle pouvait rendre compte des divers emplois du subjonctif. J'y ai d'ailleurs été encouragé par une double constatation que j'ai faite en étudiant attentivement les nombreuses théories proposées. Tout d'abord, les plus anciennes explications, celles qui nous révèlent la réaction la plus spontanée des grammairiens français, sont visiblement inspirées par cette opposition fondamentale ; d'où la conception du subjonctif mode de la chose non réellement existante, du doute, de l'incertitude, du désir, de la volonté. Si, appliquées avec trop de raideur, elles sont restées insuffisantes, ne peut-on les interpréter plus finement ? Une seconde constatation m'incitait à tenter l'entreprise : les théories qui, au départ, tournent le dos à cette opposition fondamentale y reviennent ensuite, fréquemment, par quelque biais pour se tirer d'affaire. N'est-ce pas au moins troublant ?

Je veux seulement rappeler que la théorie psycho-mécanique dont je viens d'esquisser l'essentiel, et qui paraît la plus éloignée de notre principe, lorsqu'elle doit expliquer pourquoi les interceptions se font à tel ou tel moment sur la ligne de visée, déclare qu'en français le seuil qui sépare le subjonctif de l'indicatif est celui qui sépare la notion de *possible* de celle de *probable* ou de *certain*. Ne retrouvons-nous pas là notre opposition entre l'indicatif et le subjonctif par rapport à la réalité affirmée ou non comme telle ? Les mêmes théoriciens proclament cependant que le subjonctif, comme l'indicatif, est en soi indifférent à l'expression du réel ou du non-réel ; ils disent que l'indicatif actualise l'idée regardée, que « le mode est fonction du contact ou du non-contact de la visée avec l'actualité ». Mais comment expliquent-ils ce contact ou ce non-contact entraînant l'indicatif ou le subjonctif ? En faisant intervenir, au-delà de la notion de temps, des considérations comme celles-ci : la pesée de l'esprit considère

les chances d'être ou de n'être pas en ce qui concerne l'idée regardée ; « c'est normalement dans l'indicatif que s'inscrit un jugement posant l'existence » ; l'expression du résultat atteint amène l'indicatif, celle du résultat visé maintient l'idée regardée dans le subjonctif ; il y a réduction de l'opérativité de l'idée actualisante par une négation, une interrogation, une hypothèse ou par une pesée critique consistant dans une restriction, dans une sorte de réserve avec laquelle on accueille l'idée regardée ; « quand la conséquence est pensée comme d'atteinte effective, ou certaine, ou probable », on emploie l'indicatif. De telles formules nous ramènent à l'opposition élémentaire qui me paraît contenir la clef de la valeur modale du subjonctif.

* * *

Avant d'aller plus loin, il est temps d'observer que le subjonctif n'est pas réservé aux propositions subordonnées et qu'il ne dépend pas du degré de la subordination. Celle-ci n'est pas moins réelle dans : *Je suppose qu'il est arrivé* que dans : *Je ne crois pas qu'il soit arrivé*. L'emploi du subjonctif la rend plus sensible : la subordonnée à l'indicatif (*il est arrivé*) peut devenir une indépendante, non celle qui est au subjonctif (*il soit arrivé*). Mais il ne faut pas confondre effet et cause et justifier le subjonctif français par le degré de la subordination.

Si je dis : *Qu'il vienne !*, je puis exprimer par là bien des choses, et notamment un ordre qui, n'étant pas adressé directement à l'intéressé, ne peut être énoncé à l'impératif. Au lieu de : *Qu'il vienne !*, je puis dire : *Je veux qu'il vienne*. Cette fois le verbe *vouloir* exprime ce qui était, dans le premier cas, révélé à suffisance par l'intonation, par les circonstances, sans qu'il fût nécessaire, comme on l'a cru, de sous-entendre un verbe principal. Dans les deux cas, la valeur du subjonctif est, au fond, identique. L'action de *venir*, objet de l'ordre, n'est pas affirmée comme un fait réel.

L'indicatif, au contraire, la présente comme une réalité affirmée : *Il vient ; il est venu* ; de même, dans *il n'est pas venu*, l'action de *ne pas venir* est présentée comme une certitude, assimilée à l'affirmation d'une réalité sur le plan grammatical. Au futur

(*Vous viendrez* ou *vous ne viendrez pas avec moi*), l'action de *venir* ou de *ne pas venir* reste assurément incertaine, puisqu'elle doit encore se produire, mais l'indicatif, tout en la situant dans l'avenir grâce à ce temps du futur que ne possède pas le subjonctif, sert à la placer déjà sur le plan de la réalité affirmée. Si je veux exprimer l'incertitude, je recours à une expression comme *peut-être* ou, en questionnant, à l'interrogation : *Viendrez-vous avec moi ?*

Cette question, je ne puis la mettre directement au subjonctif, mais je peux la transposer au conditionnel et ce seul emploi d'un autre mode change le sens de la phrase : *Viendriez-vous avec moi ?* Je place l'action sur le plan de l'hypothèse, non formulée d'ailleurs, mais assez douteuse pour s'opposer nettement à la réalité. Confrontez : *Si on me le demande, je le ferai* et *Si on me le demandait, je le ferais*. Dans le premier cas, l'éventualité prend un air de réalité envisagée, on la juge réalisable, on n'exprime pas autrement que par *si* le caractère problématique de la condition qui entraînera une conséquence ; dans le second, l'éventualité de cette même condition — et donc de sa conséquence — est renforcée, elle s'éloigne sensiblement du plan de la réalité. Le contexte pourrait même placer nettement cette phrase sur le plan de l'irréalité.

Dans cette opposition, il est facile de voir le rôle essentiel joué par l'emploi des modes indicatif et conditionnel : ce sont eux — et eux seuls — qui expriment la modalité, ils ont pour but et pour effet d'affirmer d'une part la réalité ou la présentation du fait comme réel, d'autre part l'irréalité ou l'éventualité glissant vers l'irréalité ; c'est leur emploi même qui exprime directement cette façon d'envisager, de présenter l'action. Sauf dans certaines extensions très limitées, on ne peut les substituer l'un à l'autre sans changer radicalement le sens de la phrase.

Si je dis : *Qu'il vienne !* ou *Je souhaite qu'il vienne* ou *J'attends qu'il vienne*, l'action de *venir* représente un fait ordonné, souhaité, attendu, qui ne trouve pas normalement sa place sur un des deux plans que nous venons de considérer : le fait de *venir* paraît d'une réalisation encore trop incertaine pour qu'on le situe sur le plan du réel, sans qu'il soit question cependant de le présenter comme hypothétique ou irréel. Nous ne dirons donc pas, comme

certain théoriciens, qu'on fait abstraction de la réalité. On en tient compte au contraire, puisqu'on recule devant l'expression de la réalité affirmée. En parlant de recul, j'essaie de faire comprendre une différence que je crois sentir entre la modalité de l'indicatif et celle du subjonctif. J'ai dit que l'emploi de l'indicatif avait pour objet et pour effet de placer l'action sur le plan de la réalité affirmée. Il serait excessif de prétendre qu'il y a une semblable intention première dans l'emploi du subjonctif. Celui-ci, dirons-nous, se prête, par sa valeur modale, à exprimer adéquatement ce qu'on *veut* énoncer : l'objet d'un ordre, d'un désir, d'un regret, d'un doute, d'une opinion niée ou présentée interrogativement, ou une hypothèse avec *que*, une restriction, une finalité, une opposition, etc. Il s'y prête dans la mesure où, placé en deçà de l'indicatif, du mode de la réalité affirmée comme telle, il convient à l'énoncé de ce qu'on se refuse ou hésite à placer sur le plan de la réalité : voilà sa véritable valeur modale.

Prenons un exemple : *Je souhaite qu'il réussisse*. Pourquoi le subjonctif ? Je n'ai pas d'autre intention que d'exprimer l'objet du verbe *souhaiter* ; je ne cherche certainement pas à faire comprendre ce qui va de soi, c'est-à-dire que cette réussite souhaitée n'est pas encore réalisée. Mais le sens des nuances m'interdit d'employer l'indicatif alors qu'une forme m'est donnée, le subjonctif, qui me permet de ne pas placer l'action de *réussir* sur le plan de la réalité. On m'objectera que ce que j'appelle le sens des nuances n'est qu'une habitude acquise dès le jeune âge. Je répondrai qu'il faut, en dernière analyse, pour expliquer comment cette habitude s'est créée il y a plusieurs siècles, puis maintenue, recourir à la conscience plus ou moins nette d'une nuance, d'une valeur significative qui traduit une commune façon de penser, ou tout au moins à une exigence ou à une tendance du système organisé qui constitue notre langue et nous impose ou nous suggère la forme qui exprime le plus exactement notre pensée.

C'est parce qu'il est ainsi une sorte de luxe, de raffinement, que le subjonctif est, dans le langage des gens qui ne raffinent pas, si facilement remplacé, dans certains cas, — non dans tous — par l'indicatif. Il n'est pas rare d'entendre : *Je souhaite qu'il réussira*. C'est que la force de conviction qu'on peut mettre dans

un souhait peut rapprocher sensiblement du plan de la réalité l'objet de ce souhait et tendre à l'assimiler à un fait considéré comme réel ou probable. Notons en passant que, si l'on voulait parler des ressorts de l'âme, il faudrait reconnaître que, dans ce cas, c'est leur tension qui substitue l'indicatif au subjonctif. La faute peut donc s'expliquer, mais on doit l'éviter : la confiance dans la réalisation du désir s'exprime aujourd'hui par *espérer*, suivi de l'indicatif ; c'est pourquoi il est impardonnable d'employer le subjonctif après *espérer* employé affirmativement. On ferait la même observation à propos du subjonctif après *il est possible* tendant à se construire avec l'indicatif comme *il est probable*. Notre syntaxe interdit cette confusion. Mais l'usage du XVII^e siècle était beaucoup moins rigoureux. L'intervention des grammairiens et l'affinement de la langue ont codifié des emplois jusqu'alors hésitants.

Je ne crois pas, d'autre part, que nous soyons tentés de dire : *Je veux qu'il viendra* ; la distance entre la volonté et son exécution est trop bien sentie et trop différente de celle qui sépare l'espoir de sa réalisation. Mais remplacez *vouloir* par *décider* ; l'indicatif reparaît dans la mesure où cette distance est réduite par le sens du verbe. Si l'on peut employer l'indicatif après *le malheur veut* (*Le malheur veut que nous arrivons quand tout est fini*), c'est qu'il y a là une constatation, l'affirmation d'un fait et non l'expression d'une réelle volonté.

* * *

Il est inutile d'insister sur l'application facile de cette théorie aux verbes d'opinion. *Je ne crois pas qu'il soit parti* rejette naturellement l'action de *partir* hors du plan de la réalité, puisqu'on ne croit pas qu'elle se soit produite. *Croyez-vous qu'il soit parti ?* traduit, à cause de l'interrogation, de la mise en doute, un mouvement de recul devant ce plan ; on hésite à y placer l'action de *partir*. Au contraire, parce qu'on attend une réponse affirmative, on dira : *Ne croyez-vous pas qu'il est parti ?* Le subjonctif révèle aussi pleinement sa valeur modale après une proposition conditionnelle : *Si vous croyez qu'il soit parti*. Puisque *croire* n'est présenté que comme une hypothèse, son objet est retiré du plan de la réalité.

Observons toutefois que, dans ces trois phrases où le subjonctif adhère exactement à l'idée, on peut voir apparaître un indicatif qui n'est pas toujours chargé d'une intention ; mais ceux qui ont le sens de la précision et le souci des valeurs n'emploieront ce mode que si, tout mouvement de recul étant supprimé, le fait envisagé est considéré intentionnellement dans sa réalité. *Je ne crois pas qu'il viendra* : dans la bouche de celui qui connaît les finesses de la langue, ce tour nie plus fortement que l'autre, il marque mieux le refus devant une affirmation, il peut correspondre à : Vous dites ou vous croyez qu'il viendra, mais moi, je ne le crois pas. Il est possible aussi, d'ailleurs, qu'on se contente de vouloir exprimer par là très clairement un futur.

On voit la nuance idéale entre *Croyez-vous que je sois un menteur ?* et *Croyez-vous que je suis un menteur ?* Dans ce dernier cas, en dépit de l'interrogation, j'insinue nettement que mon interlocuteur croit que je suis un menteur. Je le mets davantage au pied du mur.

Comparez : *Vous ne prouvez pas que Pierre se soit trompé* et *Vous ne prouvez pas que Pierre s'est trompé*. Cette seconde phrase, par l'emploi de l'indicatif, laisse sur le plan de la réalité le fait que Pierre s'est trompé ; mais elle déclare que cette erreur de Pierre n'est pas prouvée. La première phrase introduit une réserve : Pierre a pu se tromper, sans doute, mais ce n'est pas prouvé ; on se garde bien de laisser entendre qu'on admet la réalité de l'erreur imputée à Pierre.

* * *

C'est à la même valeur modale que nous ferons appel pour les verbes de sentiment, au lieu de nous en tenir à une explication qui certes leur convient, mais qui a le tort de ne pouvoir s'étendre à tous les emplois du subjonctif. Nous renonçons donc à faire de celui-ci le mode du cœur, de l'émoi de la pensée, de l'élan de l'âme, de la subjectivité, etc.

Pour appliquer à ces verbes notre théorie, il faut distinguer, il faut admettre que ce mouvement de recul dont j'ai parlé a été déclenché par certains verbes plus aisément que par d'autres ; l'analogie est ici intervenue, mais nous verrons qu'elle se justifie.

Partons d'un emploi facile à expliquer : *Je crains qu'il ne vienne*. On voit tout de suite pourquoi ce qui est craint n'est placé ni sur le plan de la réalité ni sur celui de l'hypothétique irréal. On souhaite que l'objet de la crainte ne se réalise pas ; c'est ce qu'exprime d'ailleurs le *ne* explétif, hérité du latin mais entré dans un système français bien plus riche que celui des Romains. Quant à *Je ne crains pas qu'il vienne*, le fait de *ne pas craindre* rejette aussitôt l'action de *venir* hors du plan de la réalité que j'envisage, sans qu'il soit possible d'employer le conditionnel, chargé d'une autre valeur.

Plus délicate est la justification du subjonctif dans : *Je regrette que votre ami soit déjà parti*. On attendrait l'indicatif, puisque l'ami est parti. Pourquoi donc le subjonctif ? Allons-nous recourir à la théorie selon laquelle, après les verbes de sentiment, la réalité du fait est seulement présentée comme pensée, comme un simple motif ? On met pourtant la cause à l'indicatif. Le subjonctif, dit un autre linguiste, est le mode de la forme pure, il est indifférent à la réalité, en face de l'indicatif, mode de la forme réalisée. Quelle indifférence voit-on ici ? Pour un autre, le subjonctif traduit l'idée prêtée à autrui dans une phase primaire de l'expression : « on veut, on prétend qu'il soit parti ». Sachons reconnaître qu'en disant : *Je regrette que votre ami soit parti*, je constate bel et bien, pour mon compte, comme un fait, la réalité du départ de cet ami ; c'est ce fait réel, affirmé, que je regrette. Aussi n'est-il pas étonnant que l'indicatif ait été courant dans l'ancienne langue, jusqu'au XVII^e siècle, après de tels verbes, et qu'on l'entende encore aujourd'hui, bien que les règles exigent le subjonctif. Mais pourquoi l'exigent-elles depuis l'époque classique ? Un grammairien allemand s'est imaginé que, jusqu'au grand siècle, les Français ne s'étaient réjouis ou affligés que des choses en elles-mêmes, sans se les représenter, sans les faire entrer dans la pensée ! Voilà jusqu'où peuvent aller, dans une tête savante, les distinctions théoriques.

Le subjonctif ne s'est normalisé, après un verbe comme *regretter*, qu'au moment où la langue, arrivée à un état de raffinement où elle faisait largement place aux finesses, a mieux senti et exprimé une nuance qu'il n'était pas nécessaire de traduire, mais qui trouvait son expression adéquate dans un système déjà

bien organisé : l'action constatée, mais regrettée, on souhaitait qu'elle ne se produisît pas, on voudrait qu'elle ne se fût pas produite ; le verbe *regretter* implique ainsi à la fois une constatation et un désir de refus ; son objet, au lieu d'être exprimé à l'indicatif, l'est au subjonctif par une sorte de mouvement de recul qui coïncide exactement avec la notion de regret. On voit ce que cette explication ajoute à l'idée vague de subjectivité par laquelle on a voulu justifier le subjonctif.

Même explication pour *s'étonner*. *Je m'étonne qu'il soit déjà parti* : si je m'étonne de son départ, c'est que je ne m'y attendais pas, c'est peut-être que je le regrette. D'où ce même mouvement de recul. Le verbe peut changer en traduisant la même attitude, il déterminera la même réaction : *Je ne comprends pas qu'il vous ait dit cela*.

Mais, dira-t-on peut-être, on peut s'étonner tout en se réjouissant : *Je m'étonne que vous vous soyez enfin décidé à venir me voir*. Faisons donc un nouveau pas et nous comprendrons l'emploi du subjonctif après *se réjouir, être heureux*. *Je suis heureux qu'il soit parti* : certes, il n'est plus question d'un souhait de non-réalisation ; mais ce départ, si j'affirme qu'il me réjouit, c'est qu'il pouvait ne pas se produire, c'est que je n'osais tout à fait l'espérer ; je ne pouvais jusqu'à présent le placer sur le plan de la réalité. Comme plus haut, on le laisse en dehors de ce plan, par un mouvement de recul, au moment où cependant on le constate. Nuance subtile, sans doute, et qui, encore une fois, ne s'est exprimée que tardivement, sans pouvoir s'implanter dans le langage populaire, où l'on dit : *Je suis content qu'il est parti*.

En bon français, nous disons d'autre part : *Je vois avec plaisir qu'il est parti* ; la présence du verbe *voir*, orientant uniquement l'esprit vers la constatation d'une réalité, explique l'emploi de l'indicatif, en dépit de l'expression d'un sentiment. Nous disons même : *Heureusement qu'il est parti* ; ici encore la présentation est différente ; il s'agit d'une constatation accompagnée d'un adverbe mis en relief ; le caractère plus direct de l'énoncé a empêché l'assimilation modale, bien qu'il n'y ait certes pas moins d'énergie psychique dans cette phrase que dans : *Je suis heureux qu'il soit parti*.

La subtilité de la valeur modale du subjonctif après *Je suis heureux* est d'ailleurs si délicate qu'il faut supposer (j'y insiste), comme facteur complémentaire, l'intervention de l'analogie. Ce mode traduisait une nuance assez facilement perceptible après des verbes comme *craindre, s'étonner, s'indigner, regretter* ; grâce à un dénominateur commun, il a étendu son emploi à la généralité des verbes qui, comme eux, expriment un sentiment. Cette mécanisation, favorisée par le mouvement de recul que je viens d'expliquer, est intervenue dans l'usage raffiné comme dans la codification des grammairiens. Il y a ainsi, dans plusieurs emplois du subjonctif, une généralisation et des servitudes grammaticales, mais il ne faut pas en exagérer l'importance ni surtout la gratuité.

* * *

Passons à un autre cas : le subjonctif après la plupart des verbes impersonnels. Ce n'est pas leur forme seule qui peut expliquer le mode qui les suit. Que remarquons-nous ? Un grand nombre d'entre eux peuvent introduire une action future sur laquelle on porte un jugement sans qu'on sache si elle se réalisera ou non ; d'où le subjonctif : *Il faut qu'il parte, il convient qu'il attende, il est nécessaire que vous preniez des précautions*. De même : *il est possible, naturel, urgent, souhaitable, utile*, etc. Le fait subordonné peut être réel ; l'essentiel, dans de telles phrases, n'est pas d'affirmer cette réalité, mais de porter un jugement sur ce fait. D'où l'emploi du subjonctif également après : *Je trouve juste, je crois nécessaire*, etc.

Ici encore s'est produite une certaine généralisation, à la faveur de tours semblables et d'une même attitude mentale. Toutefois cette mécanisation n'a pas atteint, lorsqu'elles sont affirmatives, les expressions de cette nature impliquant avant tout la constatation d'un fait, une certitude, une vraisemblance ou une probabilité, ni même *il semble* et *il me semble*.

Ces deux formes impersonnelles permettent de présenter un fait apparent avec un écart qui va de l'hésitation à la conviction personnelle. Toutes deux peuvent exprimer l'éventualité douteuse : *Il semble* (ou *il me semble*) *qu'il accepterait volontiers*. La subordonnée reste alors au même mode que si elle était énoncée

en indépendante (*Il accepterait volontiers*) ou en principale avec une hypothèse dont la réalisation est peu probable (*Si on le lui proposait, il accepterait volontiers*).

Quant au choix entre l'indicatif et le subjonctif, on observe que, dans un énoncé affirmatif, *il semble* est plus souvent suivi du subjonctif, tandis qu'*il me semble* entraîne plutôt l'indicatif. C'est normal. *Il semble qu'on puisse lui faire confiance* : selon toute apparence, on peut lui faire confiance, mais on se garde bien de dire *il est certain* ou *je crois* et donc d'employer le mode qu'exigerait cette accession délibérée au plan de la réalité. — *Il me semble qu'on peut lui faire confiance* : je crois qu'on peut lui faire confiance ; rattachée à une personne déterminée au lieu de rester en l'air, si je puis dire, l'opinion prend plus de crédit, de fermeté, s'assimile à *je crois, je considère* et l'indicatif reparaît. Toutefois cette nuance, cette précision de la pensée peut aussi se traduire, sans l'intervention du complément de personne, par la simple substitution de l'indicatif au subjonctif, comme après *il paraît* : *Il semble qu'on peut lui faire confiance*.

Notre usage s'est précisé au XVII^e siècle seulement, sans faire disparaître toutes les hésitations. *Il me semble* s'est alors orienté nettement vers l'indicatif, concurrencé parfois par le subjonctif. Mais celui-ci nous étonne généralement, et à bon droit. Ceux qui l'emploient le font souvent sans raison. Une nuance peut cependant apparaître nettement. Voici un exemple emprunté à Maurice MAETERLINCK (*Alladine et Palomides*, acte II, scène 4), et qui fait une distinction déjà courante au moyen âge.

C'est Palomides qui parle : « Astolaine, en vous rencontrant par hasard, il y a quelques mois, il m'a semblé que je trouvais enfin ce que j'avais cherché durant un grand nombre d'années. (...) J'en fus si profondément troublé qu'il me sembla que ce fût la première fois que je rencontrasse un être humain. » Maeterlinck oppose l'indicatif *que je trouvais*, parce qu'en effet Palomides a trouvé en Astolaine ce qu'il cherchait, et le subjonctif *que ce fût*, parce que Palomides sait qu'ici c'est une impression illusoire : ce n'était pas la première fois qu'il rencontrait un être humain. Quant au subjonctif *rencontrasse*, il s'écarte aussi de notre syntaxe, non de celle du XVII^e siècle, mais il exprime à son tour, de façon d'ailleurs superfétatoire, la non-réalité de l'action faisant partie de l'illusion.

Nous rejoignons ici une nuance que pouvait noter la langue classique et qui s'est perdue. Après *croire* employé affirmativement, l'indicatif nous paraît s'imposer, puisqu'il s'agit d'un fait, positif ou négatif, auquel on croit. Nous dirons : *Je croyais que cet homme était mort. Je croyais* laisse entendre que nous avons changé d'avis, nous savons maintenant que cet homme n'est pas mort ; mais par rapport au moment et à la personne qu'indique *je croyais*, la mort de cet homme pouvait être affirmée à l'indicatif. Notre syntaxe est donc parfaite. Le XVII^e siècle cependant, pour bien marquer que l'objet de la croyance n'était pas réel, faisait intervenir le subjonctif.

L'ancienne langue employait d'ailleurs couramment ce mode après *cuidier*, sauf quand ce verbe était à la première personne de l'indicatif présent. C'est que *cuidier* exprimait souvent une opinion à laquelle on avait renoncé ou que le narrateur savait fausse. Ainsi, pour ne citer qu'un exemple fameux, dans *La Chanson de Roland*, Aude tombe morte en apprenant la mort de son fiancé ; l'auteur écrit :

Alde la bel est a sa fin alee.

Quidet li reis que el se seit pasmee.

Le roi croit qu'elle se soit pâmée : l'auteur exerce son contrôle sur la pensée de Charlemagne. Le contexte montrait suffisamment qu'elle était erronée ; le subjonctif dans un tel cas n'était certes pas absurde, mais il faisait double emploi.

* * *

Vérifions maintenant sur *bien que* la théorie ici défendue. Reprenons notre exemple : *Il se montre très courageux, bien qu'il ait perdu tout espoir*. On constate deux faits réels qu'on oppose en les affirmant. Il ne suffit pas, pour justifier le subjonctif, de dire que la seconde affirmation n'est qu'indirecte et que le fait est surtout envisagé dans son rapport avec le verbe principal. Ce double caractère, s'il peut apparaître dans d'autres cas où l'on emploie le subjonctif, notamment après les verbes de sentiment, on le découvre aussi lorsqu'on emploie l'indicatif : *Je suppose qu'il*

vous a prévenu, ou Puisqu'il vous a prévenu, je n'ai plus rien à vous dire.

Le fait introduit par *bien que* — il a perdu tout espoir — est réel, mais il s'oppose à l'autre parce qu'il ne produit pas sa conséquence normale : le découragement. C'est ce qu'on a pu appeler une cause stérile. C'est pourquoi, sans vouloir ni pouvoir le considérer proprement comme non existant, on traduit son inefficacité en le retirant du plan de la réalité. C'est toujours le même mouvement de recul, qui ne révèle aucune intention de présenter le fait comme douteux. Nuance délicate, assurément, qui n'a pas toujours été exprimée dans l'ancienne langue. Aujourd'hui encore, au lieu du subjonctif exigé par le bon usage, on emploie, selon les cas, l'indicatif ou le conditionnel, comme si l'on énonçait deux propositions opposées par *pourtant*.

Le cas de *bien que* n'est donc pas difficile à expliquer. Passons à celui qui me paraît le plus troublant et devant lequel je ne veux pas me dérober : les propositions relatives. Le subjonctif y est concurrencé fortement par l'indicatif, au point qu'on a pu parler d'un subjonctif d'élégance ou académique. Je ne suis pas de cet avis ; je crois que le subjonctif, dans ces propositions, est souvent tout à fait justifié, au point de s'imposer à celui qui veut être précis ; mais ici encore son extension à la limite de sa valeur modale n'a pu se faire que par la force de l'analogie et est souvent instable.

On reconnaîtra sans peine que cette valeur modale, ce recul devant l'affirmation de la réalité, est nettement sensible dans des phrases comme celles-ci : *Je ne connais personne qui veuille le faire* (puisque personne, à ma connaissance, ne veut le faire, *vouloir* est rejeté hors du plan de la réalité) ou *Je cherche une solution qui vous satisfasse* (de cette solution cherchée, l'existence est simplement possible). Dans cette dernière phrase, l'indicatif exprimerait au contraire ma confiance dans l'existence d'une telle solution. Comparez aussi : *Je viens de découvrir un endroit qui me plaît* et *Si je découvre un endroit qui me plaise*. Du moment que l'existence de cet endroit est exprimée comme douteuse, une réserve s'impose ; observons en outre qu'il y a là une idée de conséquence possible : un endroit tel qu'il puisse me plaire. De même, *Il y a peu de gens qui soient capables d'en faire autant* : la principale affirmative tend vers

la négation et l'on perçoit une certaine idée de possibilité, de conséquence.

Plus étrange est le subjonctif dans les tours du type : *Le plus beau roman que j'aie lu*, où la proposition relative dépend directement d'un antécédent au superlatif relatif ou accompagné d'un adjectif comme *le seul, le premier, le principal*, donnant à l'expression une valeur analogue à celle du superlatif relatif. Une fois de plus, nous constatons que la subtilité de la nuance a retardé longtemps et contrarie encore, même dans le bon usage, l'emploi généralisé du subjonctif. Le choix du mode n'exprime pas toujours une nuance ; dans beaucoup de cas cependant il n'est pas indifférent.

Nous dirons comme Bossuet : *Notre nature, qui est la seule que Dieu a faite à sa ressemblance*. Nous affirmons en effet que Dieu a fait notre nature, et elle seule, à sa ressemblance. Mais si nous disons : *C'est l'homme le plus rusé que je connaisse*, la première affirmation (*c'est l'homme le plus rusé*) n'a pas le même caractère ; elle est suivie d'une relative qui la restreint dans son extension : l'homme le plus rusé *que je connaisse*. Pourquoi le subjonctif dans l'énoncé de cette restriction, qui pourrait être — notons-le — à l'indicatif ? Je crois qu'ici encore il y a une extension, une analogie, mais non gratuite, non absurde. Le subjonctif traduit une réserve, un scrupule ; il témoigne, mais tardivement, d'un recul en face de l'affirmation qu'on vient de mettre à l'indicatif et que le système grammatical ne permettait pas, d'ailleurs, d'énoncer au subjonctif sans modifier la structure de la phrase. C'est comme si, au moment où l'on formule la restriction, on l'accentuait pour corriger ce que la première affirmation avait de trop absolu. On peut aussi observer qu'une telle phrase, affirmative, correspond à une négation : Je ne connais pas d'homme aussi rusé que celui-là. Je n'en connais pas, mais n'en existe-t-il pas ? Nous en revenons à une modalité qui se prête à exprimer l'écart entre une pensée nuancée et une expression trop nettement orientée vers l'affirmation.

J'expliquerais de la même manière le subjonctif dans des phrases comme celles-ci : *C'est le plus beau roman que j'aie lu* ou *C'est le meilleur examen que j'aie fait subir*. Sans doute suis-je très affirmatif... Mais, précisément, ne le suis-je pas trop ? N'y

a-t-il pas quelque chose d'excessif, d'incontrôlable, de trop absolu, dans un tel jugement de relativité, plaçant cet examen ou ce livre au-dessus des milliers d'autres dont le souvenir est enfoui dans ma mémoire ? Une légère réserve, une atténuation ne s'explique-t-elle pas ? Nous avons déjà vu que le subjonctif peut exprimer une sorte de réserve, en retirant l'action du plan de la réalité. Ce qui est particulier dans ce cas-ci, c'est qu'il intervient tardivement, trop tardivement, mais nous avons déjà rencontré cette intervention tardive et on remarquera d'autre part qu'il vient suggérer cette réserve dès qu'il le peut, dans la seule proposition où il puisse intervenir, vu le tour direct pris par l'énoncé.

Je viens d'employer spontanément le subjonctif (*où il puisse intervenir*) dans cette dernière phrase, alors que l'indicatif était permis. J'ai peut-être cédé à l'analogie, tout simplement, mais on remarquera que ce subjonctif *puisse* est venu renforcer l'idée de possibilité, exprimer une sorte de conséquence (*la seule proposition qui soit telle que le subjonctif puisse y intervenir*), dans un complément qui, sous son aspect positif, implique un jugement négatif, c'est-à-dire : « le subjonctif ne pouvait pas intervenir dans l'autre proposition ».

Si l'on veut tenir compte de tous ces éléments, on comprendra la généralisation du subjonctif, grâce à l'analogie, dans ces sortes de propositions, mais surtout on admettra que dans la plupart des cas le subjonctif, même analogique, garde quelque chose de sa valeur modale et peut exprimer des nuances qui ont leur prix.

Si *le seul* est accompagné d'une négation, il n'est plus possible de parler d'atténuation, de réserve : *Ce n'est pas la seule difficulté que nous ayons rencontrée*. Le subjonctif n'est pas dû à la négation, il vient se placer par habitude dans le groupe *la seule difficulté que nous ayons rencontrée*. Strictement, il n'exprime aucune nuance. En fait, par son opposition à l'indicatif, qui peut s'employer, le subjonctif exprime quand même quelque chose de particulier : l'absence de la nuance que ferait sentir l'indicatif. Celui-ci éclaire autrement la phrase, souligne la réalité de ces difficultés rencontrées ; cette réalité est plus faiblement éclairée dans la phrase avec le subjonctif ; l'indicatif produit l'effet d'un flash.

Il peut paraître indifférent de dire : *C'était le premier jour d'automne qui fit songer à l'hiver* ou *C'était le premier jour d'automne qui faisait songer à l'hiver*. Et pourtant... Puis-je dire que la première phrase, « où l'indécis au précis se joint », et où se glisse une idée de possibilité, me paraît plus poétique ? Ce premier jour y fait davantage penser à d'autres, semblables ou différents. C'est toute une saison qui est par là entrevue, parce que l'accent n'est pas mis avec netteté sur la réalité exceptionnelle d'un seul jour faisant songer à l'hiver. Plus je m'interroge, plus je suis persuadé qu'il ne s'agit pas seulement d'élégance, mais d'un halo très particulier.

Il n'est pas inutile d'ajouter que l'indicatif s'impose lorsqu'on affirme sans réserve possible un fait considéré dans sa réalité bien constatée : *Le premier témoin que j'ai interrogé m'a déclaré que... C'était la première fois qu'il nous rencontrait. Ce soir, on peut dire que c'est le meilleur qui a gagné. C'est le candidat le plus méritant qui a été choisi*. On voit par là que, s'il y a eu quelque mécanisation, celle-ci n'a pas été aveugle au point d'imposer le subjonctif à des phrases qui, malgré l'identité de la construction, ne pouvaient le supporter. Modifiez le dernier exemple, vous pourrez dire : *C'est le candidat le plus méritant qui se soit présenté*.

* * *

Nous avons atteint, je pense, la limite extrême de la valeur modale du subjonctif. Cette atténuation, cette réserve dans l'affirmation, je crois la trouver dans un texte déconcertant que je voudrais examiner comme exemple d'écart individuel.

Nous avons vu Maeterlinck employer à bon escient, dans un même contexte, après *il me semble*, l'indicatif et le subjonctif ; il suivait ou retrouvait ainsi un ancien usage. Arrêtons-nous à une phrase de M. Jean Cocteau où, contre tout usage, *puisque* est suivi d'un indicatif puis d'un subjonctif. Ce dernier mode ne peut intervenir dans la proposition causale, sauf après les locutions qui excluent une cause et la rejettent donc hors du plan de la réalité : *Il s'est déclaré contre lui, non qu'il fût son ennemi, mais...*

Dans son discours de réception à l'Académie française, en

1955, notre confrère, se comparant « à ces équilibristes en haut d'une pile de chaises », insistait sur « cet exercice périlleux » et ajoutait :

« Vous comprenez donc ma crainte d'avoir à me maintenir pendant une heure dans une position incommode et feignant l'aisance, puisque tout effort visible manque de style et que notre travail doit toujours effacer notre travail et n'afficher jamais la grimace dénonciatrice des efforts qu'il nous coûte. »

Manque est certainement un indicatif ; après *que*, remplaçant *puisque*, l'indicatif est de rigueur et ce n'est donc pas là qu'il faut chercher la raison du subjonctif insolite. C'est d'autant plus certain que, dans le seul cas où le subjonctif est exigé après *que* remplaçant une conjonction (*si*) qui requiert l'indicatif, l'usage courant se montre réfractaire. Il s'agit donc bien ici d'un écart individuel, d'une infraction aux règles. Quel en est le motif, dans un texte où rien n'est laissé au hasard ?

M. Gérard Antoine, le savant stylisticien français, a interrogé M. Cocteau (4) : « Comme nous demandions certain soir à son auteur ce qui l'avait induit à employer ce subjonctif « doive », il nous rétorqua, l'air innocent, que c'était affaire non à lui, mais aux grammairiens de s'en expliquer ! »

Cette dérobaie malicieuse, accompagnée d'un défi, nous réduit à nous contenter d'une conjecture. Je me bornerai à voir si l'explication proposée dans cet exposé pour les emplois normaux, régularisés, peut rendre compte aussi de cet emploi très particulier.

Sa crainte de manquer visiblement d'aisance, M. Cocteau la justifie par deux raisons. La première est une vérité générale, incontestable et incontestée, un lieu commun : tout effort visible manque de style. Elle est exprimée normalement à l'indicatif. La seconde, au contraire, est beaucoup moins objective ; au lieu commun succède le paradoxe : *Notre travail doit toujours effacer notre travail*. Vérité, sans doute, mais si troublante dans son énoncé que M. Cocteau, heureux de sa trouvaille et se gardant

(4) Cf. Gérard ANTOINE, *La Stylistique française, sa définition, ses buts, ses méthodes*, dans *Revue de l'enseignement supérieur*. Paris, 1959, n° 1, p. 59, note 42.

bien d'y renoncer, y introduit le subjonctif, atténue l'affirmation par une sorte de réserve, de politesse qui s'excuse d'avance si la réussite n'est point parfaite ; *doive* suggère qu'il s'agit, à vrai dire, d'un souhait. L'auteur ne peut aller jusqu'au conditionnel : celui-ci, en disant que la chose est impossible, enlèverait tout son piquant à l'affirmation ; M. Cocteau emploie donc le subjonctif. Jeu subtil, assurément, jeu de prince ; l'Académicien esquisse un pas de danse sous la Coupole.

* * *

Je ne puis passer en revue tous les emplois du subjonctif ; au reste, les explications précédentes me semblent suffisantes pour qu'on puisse chercher dans la même direction la justification des différents cas. N'en citons plus qu'un seul : le subjonctif, d'ailleurs en concurrence régulière avec l'indicatif, après *je ne doute pas, je ne nie pas*. Il suffit d'observer que ces expressions, quelque conviction qu'elles expriment, ne sont pas exactement équivalentes à *je sais, j'affirme, je suis sûr*, qui paraissent plus catégoriques. Lorsque je dis : *Je ne nie pas que cet étudiant ait travaillé*, c'est qu'on peut le nier, c'est qu'un doute est au moins possible ; il suffirait d'un geste ou d'une intonation pour laisser percer mon propre doute sur la réalité affirmée. *Je ne doute pas* implique aussi une réserve du même genre : il y a peut-être certaines raisons de douter. Ces expressions, même niées, gardent donc quelque chose de ce qu'elles contiennent à la forme affirmative ; elles servent au moins à ne pas aller jusqu'à *je suis sûr*. C'en est assez, encore une fois, pour que, sans que j'aie nécessairement l'intention d'exprimer que le fait en cause n'est pas réel, ma pensée soit orientée vers un plan inférieur à celui de la réalité affirmée. Une certaine mécanisation se produit dans la mesure où subsiste l'idée de doute ou de négation. Mais cette mécanisation n'a rien d'arbitraire ou d'absurde. On voit au contraire comment le subjonctif vient s'adapter exactement à la pensée. L'indicatif est permis cependant, non seulement parce que la syntaxe française est souvent libérale quand le subjonctif atteint les limites de sa valeur et de son emploi, mais aussi parce qu'une nouvelle nuance,

une précision très nette, peut ainsi s'exprimer. L'indicatif tend à supprimer l'écart entre *je ne nie pas* et *j'affirme*, mais il ne peut le réduire complètement. Ainsi une réserve progressive peut se faire jour dans : *Je ne nie pas que vous avez fait votre possible* et *Je ne nie pas que vous ayez fait votre possible*, en face de : *Je sais bien que vous avez fait votre possible*.

Voilà des finesses que le subjonctif, par son opposition à l'indicatif, peut exprimer en traduisant un recul, une hésitation devant le plan de la réalité affirmée. Il n'est donc un luxe que s'il s'agit d'énoncer ou de comprendre une pensée sans nuances. Dès que celles-ci doivent se manifester, le subjonctif apparaît comme une des ressources les plus précieuses du français, comme une exacte correspondance de la forme à l'idée. Au-delà même de nos intentions et parfois de notre conscience, il permet de donner à notre pensée la coloration qui lui convient, qui lui garde sa délicatesse et la précise utilement. C'est une des finesses auxquelles le français ne pourrait renoncer sans se dégrader.

Chronique

Élections.

L'Académie a élu en sa séance du 9 janvier 1960 M. Jean POMMIER en qualité de membre étranger, au titre philologique, en remplacement d'Arthur Langförs.

L'Académie a élu en sa séance du 12 mars 1960 M. Maurice PIRON au titre philologique, en remplacement de M. Gustave CHARLIER.

Au cours de la même séance, elle a élu M. Eugène VINAVER en qualité de membre étranger, au titre philologique.

En sa séance du 8 octobre 1960, elle a élu M. Marcel THIRY pour succéder comme secrétaire perpétuel à M. Luc HOMMEL.

Prix Académiques 1960.

L'Académie Royale de Langue et de Littérature Françaises vient de décerner trois de ses Prix 1960.

Le Prix Albert Counson a été décerné à Mademoiselle Julia Bastin pour l'édition qu'elle a donnée des œuvres complètes de Rutebeuf, en collaboration avec feu Edmond Faral, de l'Institut de France.

Le Prix George Garnir a été décerné à Mademoiselle Nelly Kristinck pour son roman « La Rose et le Rosier ».

Le Prix Émile Polak a été attribué à M. Jacques-Gérard Linze, pour son recueil de poèmes « Confidentiel ».

OUVRAGES PUBLIÉS

PAR

l'Académie royale de Langue et de Littérature françaises.

Mémoires.

ÉTIENNE Servais. — <i>Les Sources de « Bug-Jargal »</i> . 1 vol. in-8° de 159 pages	60 frs
HANSE Joseph. — <i>Charles De Coster</i> . 1 vol. in-8° de 383 pages	90.—
VANWELKENHUYZEN Gustave. — <i>L'Influence du naturalisme français en Belgique</i> . 1 vol. in-8° de 339 pages	150.—
PAQUOT Marcel. — <i>Les Étrangers dans les divertissements de la Cour, de Beaujoyeux à Molière</i> . 1 vol. in-8° de 224 pages	90.—
BRONKART Marthe. — <i>Études philologiques sur la langue, le vocabulaire et le style du chroniqueur Jean de Haynin</i> . 1 vol. in-8° de 306 pages	120.—
VERMEULEN François. — <i>Edmond Picard et le réveil des Lettres belges 1881-1898</i> . 1 vol. in-8° de 100 pages	36.—
MICHEL Louis. — <i>Les légendes épiques carolingiennes dans l'œuvre de Jean d'Outremeuse</i> . 1 vol. in-8° de 432 pages	120.—
REICHERT Madeleine. — <i>Les sources allemandes des œuvres poétiques d'André Van Hasselt</i> . 1 vol. in-8° de 247 pages	60.—
GILSOUL Robert. — <i>La Théorie de l'Art pour l'Art chez les écrivains belges de 1830 à nos jours</i> . 1 vol. in-8° de 418 pages	150.—
REMACLE Louis. — <i>Le parler de La Gleize</i> . 1 vol. in-8° de 355 pages	90.—
SOSSET L.-L. — <i>Introduction à l'œuvre de Charles De Coster</i> . 1 vol. in-8° de 200 pages	60.—
DOUTREPONT Georges. — <i>Les Proscrits du Coup d'État du 2 décembre 1851 en Belgique</i> . 1 vol. in-8° de 169 pages	60.—
WILMOTTE Maurice. — <i>Les Origines du Roman en France</i> , 1 vol. in-8° de 263 pages	90.—
THOMAS Paul-Lucien. — <i>Le Vers moderne</i> . 1 vol. in-8° de 247 pages	120.—
CHARLIER Gustave. — <i>Le Mouvement Romantique en Belgique (1815-1850)</i> . 1 vol. in-8° de 423 pages	225.—
BERVOETS Marguerite. — <i>Œuvres d'André Fontainas</i> . 1 vol. in-8° de 238 pages	120.—

- WARNANT Léon. — *La Culture en Hesbaye liégeoise*. I vol. in-8° de 255 pages 140.—
 DOUTREPONT Georges. — *La littérature et les médecins en France (épuisé)*.

Collection de l'Académie.

- WILLAIME Élie. — *Fernand Severin — Le Poète et son Art*. I vol. 14 × 20 de 212 pages 60.—
 BODSON-THOMAS Annie. — *L'Esthétique de Georges Rodenbach*. I vol. 14 × 20 de 208 pages 90.—
 MARET François. — *Il y avait une fois*. I vol. 14 × 20 de 116 pages 60.—

Textes anciens.

- BAYOT Alphonse. — *Le Poème moral*. Traité de vie chrétienne écrit dans la région wallonne vers l'an 1200. I vol. in-8° de 300 pages 225.—
 CHARLIER Gustave. — *La Trage-Comédie Pastorale (1594)*. I vol. in-8° de 116 pages 90.—
 LEJEUNE Rita. — *Renaut de Beaujeu. Le lai d'Ignaure ou Lai du prisonnier*. I vol. in-8° de 74 pages 60.—
 HAUST Jean. — *Médecinaire Liégeois du XIII^e siècle et Médecinaire Namurois du XIV^e (manuscrits 815 à 2700 de Darmstat)*. I vol. in-8° de 215 pages 90.—

Rééditions.

- PIRMEZ Octave. — *Jours de Solitude*. I vol. 14 × 20 de 351 pages 60.—
 VANDRUNNEN James. — *En Pays Wallon*. I vol. 14 × 20 de 241 pages 60.—
 CHAINAYE Hector. — *L'Ame des Choses*. I vol. 14 × 20 de 189 pages 60.—
 DE SPRIMONT Charles. — *La Rose et l'Épée*, I vol. 14 × 20 de 126 pages 60.—
 BOUMAL Louis. — *Œuvres* (publiées par Lucien Christophe et Marcel Paquot). I vol. 14 × 20 de 211 pages 60.—
 PICARD Edmond. — *L'Amiral*. I vol. 14 × 20 de 95 pages 60.—
 LEMONNIER Camille. — *Paysages de Belgique*. Choix de pages. Préface par Gustave Charlier. I vol. 14 × 20 de 135 pages 90.—
 GIRAUD Albert. — *Critique littéraire*. I vol. 14 × 20 de 187 pages. 75.—
 HEUSY Paul. — *Un coin de la Vie de Misère*. I vol. 14 × 20 de 167 pages 75.—

Publications récentes.

BUCHOLE Rosa. — L'Évolution poétique de Robert Desnos. 1 vol. 14 × 20 de 238 pages	100 frs
CHAMPAGNE Paul. — Nouvel essai sur Octave Pirmez. I. Sa Vie. 1 vol. 14 × 20 de 204 pages	90.—
COMPÈRE Gaston. — Le Théâtre de Maurice Maeterlinck. 1 vol. in 8° de 270 pages	100.—
CULOT Jean-Marie. — Bibliographie de Émile Verhaeren. 1 vol. in 8° de 156 pages	90.—
DAVIGNON Henri. — Charles Van Lerberghe et ses amis. 1 vol. in 8° de 184 pages	100.—
DAVIGNON Henri. — L'Amitié de Max Elskamp et d'Albert Mockel (Lettres inédites). 1 vol. 14 × 20 de 76 pages	45.—
DELBOUILLE Maurice. — Sur la Genèse de la Chanson de Roland. 1 vol. in 8° de 178 pages	100.—
DESONAY Fernand. — Ronsard poète de l'amour. I. Cassandre. 1 vol. in 8° de 282 pages	100.—
DESONAY Fernand. — Ronsard poète de l'amour. II. De Marie à Genève. 1 vol. in 8° de 317 pages	100.—
DESONAY Fernand. — Ronsard poète de l'amour. III. Du poète de cour au chantre d'Hélène. 1 vol. in 8° de 415 pages	100.—
FRANCOIS Simone — Le Dandysme et Marcel Proust (De Brummel au Baron de Charles). 1 vol. in 8° de 115 pages	100.—
GILSOUL Robert. — Les influences anglo-saxonnes sur les Lettres françaises de Belgique de 1850 à 1880. 1 vol. in 8° de 342 pages	120.—

GUILLAUME Jean S. J. — Essai sur la valeur exé- gétique du substantif dans les « Entre- visions » et « La Chanson d'Ève » de Van Lerberghe. 1 vol. in 8° de 303 pages ...	120.—
GUILLAUME Jean S. J. — Le mot-thème dans l'exégèse de Van Lerberghe. 1 vol. in 8° de 108 pages	60.—
MAES Pierre. — Georges Rodenbach (1855- 1898). Ouvrage couronné par l'ACADÉMIE FRANÇAISE, 1 vol. 14 × 20 de 352 pages	110.—
NOULET Émilie. — Le premier visage de Rim- baud. 1 vol. 14 × 20 de 324 pages	120.—
REMACLE Madeleine. — L'Élément poétique dans « A la recherche du Temps Perdu » de Marcel Proust. 1 vol. in 8° de 213 pages	100.—
RUELLE Pierre. — Le vocabulaire professionnel du houilleur borain. 1 vol. in 8° de 200 pages	150.—
SOREIL Arsène. — Introduction à l'histoire de l'Esthétique française (nouvelle édition re- vue). 1 vol. in 8° de 152 pages	90.—
VIVIER Robert. — Et la poésie fut langage. 1 vol. 14 × 20 de 232 pages	90.—
VIVIER Robert. — L'originalité de Baudelaire (réimpression suivie d'une note de l'auteur). 1 vol. in 8° de 296 pages	110.—
Table générale des Matières du Bulletin de l'Académie. (Années 1922 à 1959). 1 brochure in 8° de 78 pages	25.—

Vient de paraître :

GILLIS Anne-Marie. — Edmond Breuché de la Croix. 1 vol. 14 × 20 de 170 pages	75.—
DEFRENNE Madeleine. — Odilon-Jean Périer. 1 vol. in 8° de 468 pages	150.—

ROBIN Eugène. — Impressions littéraires. (Introduction par Gustave Charlier) 1 vol. 14 × 20 de 212 pages	75.—
CULOT Jean-Marie. — Bibliographie des Ecrivains Français de Belgique (1881-1950) 1 vol. in 8° de 304 pages	100.—
DE REUL Xavier. — Le roman d'un géologue (Préface de Gustave Charlier et Introduction de Marie Gevers) 1 vol. 14 × 20 de 292 pages	100.—
HOUSSA Nicole. — Le souci de l'expression chez Colette. 1 vol. 14 × 20 de 236 pages	90.—
THIRY Marcel et PIRON Maurice. — Deux notes sur Apollinaire en Ardenne. 1 brochure in-8° de 32 pages	20.—
THIRY Marcel. — Étienne Hénaux. 1 brochure in-8° de 20 pages	20.—
REIDER Paul. — Mademoiselle Vallantin. (Introduction par Gustave Vanwelkenhuyzen) 1 vol. 14 × 20 de 216 pages	75.—
CHARLIER Gustave. — Le Mouvement romantique en Belgique (1815-1850). II. Vers un Romantisme national. 1 vol. in 8° de 546 pages	250.—
CHRISTOPHE Lucien. — Albert Giraud. Son oeuvre et son temps. 1 vol. 14 × 20 de 142 pages	50.—
SEVERIN Fernand. — Lettres à un jeune poète, publiées et commentées par Léon Kochnitzky. 1 vol. 14 × 20 de 132 pages	50.—
VIVIER Robert. — Traditore, 1 vol. n-8° de 285 pages	110.—

Les ouvrages ci-dessus seront envoyés franco après versement du prix indiqué au C. C. P. N° 150119 de l'Académie Royale de Langue et de Littérature françaises, Palais des Académies, Bruxelles.

PRIX: 25 Frs.